

Conseil Communautaire du 6 Avril 2021

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20210406-CC_21_051-DE

Date d'envoi de la convocation : 31 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 63

Nombre de Procurations : 17

Nombre de Votants : 80

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Jonathan VION, Pascal HUGUENIN, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Patricia ROSSIGNOL, Richard BENINGER, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnauld GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Michel BOULEY, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Guy DROMARD, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Jacques FROTEY, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

Suppléants : Mme Catherine TIXIER, (suppléante de M. Yves PYS – CHANGE),
M. Thierry DUBUISSON (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS),
M. Michel PERDRIER (suppléant de M. Pierre BROUANT - CORGENGOUX),
M. Michel ROY (suppléant de M. Marc DENIZOT – CORMOT-VAUCHIGNON),
M. Michel GIEN (suppléant de M. Pascal MALAQUIN – MELOISEY),

Délégués ayant donné procuration :

Mme Carole BERNHARD à M. Raphaël BOUILLET,
Mme Géraldine CHAMPANAY à M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION à M. Alain SUGUENOT,
M. Thibaut GLOAGUEN à M. DAHLEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme BRAVARD,
Mme Olivia PUSSET à M. Pierre BOLZE,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Charlotte FOUGERE,
M. Philippe ROUX à M. Xavier COSTE,
Mme Virginie ROUXEL-SEGAUT à Mme JEUNET-MANCY,
M. Sébastien LAURENT à M. Vittorio SPARTA,
M. Gérard NAIRAT à Mme Patricia ROSSIGNOL,
Mme Estelle BRUNAUD à Mme Virginie LEVIEL,
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,
M. Jean-Paul BOURGOGNE à M. Jean-Christophe VALLET,
M. Jean-Pascal MONIN à Mme Laurence BROCHOT,
M. Gilles ARPAILLANGES à M. Jean-Luc PETIT,
M. Gérard GREFFE à Mme Céline DANCER,

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Gérard ROY, Eric MONNOT, Bernard REPOLT, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Alexandra PASCAL, Guy VADROT

Secrétaire : M. Alexis FAIVRE

TARIFS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL
RAPPORTEUR : M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, chaque année, doit se prononcer sur les tarifs du conservatoire à rayonnement intercommunal.

Pour l'année 2021, des modifications sont proposées avec la création d'un cursus chœur pop adultes et d'un cursus ensemble vocal comprenant un tarif plein de 32 € pour les résidents de la Communauté d'agglomération et un tarif de 38 € pour les résidents extérieurs à la Communauté d'agglomération.

Les autres tarifs demeurent inchangés, pour l'année 2021.


DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la grille tarifaire du Conservatoire à rayonnement intercommunal, dans les conditions jointes en annexe à la présente délibération,
- NOTE que ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2021

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le 
ID : 021-200006682-20210406-CC_21_051-DE


Jean-François PONS



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE
TARIFS TRIMESTRIELS année scolaire 2021-2022

MUSIQUE	Résident communauté d'agglomération		Résident hors communauté d'agglomération	
		Tarif plein	Tarif dégressif	Tarif plein
INITIATION MUSICALE				
1ère et 2ème année à partir de 4 ans	32,00 €	25,00 €	49,00 €	29,00 €
EVEIL et ATELIER DECOUVERTE				
de 6 à 9 ans	62,00 €	49,00 €	124,00 €	56,00 €
ATELIER DECOUVERTE SEUL				
de 6 à 9 ans	32,00 €	25,00 €	49,00 €	29,00 €
CURSUS CHOEUR				
		Tarif plein		Tarif plein
Chœur préparatoire (9-12 ans)		32,00 €		38,00 €
Chœur d'ados (13 ans et plus)		32,00 €		38,00 €
Chœur MAA		32,00 €		38,00 €
Chœur pop adultes		32,00 €		38,00 €
Ensemble vocal		32,00 €		38,00 €
Cycle 1				
Cursus traditionnel	92,00 €	70,00 €	198,00 €	81,00 €
		Tarif spécifique 1		Tarif spécifique 1
		47,00 €		47,00 €
		Tarif spécifique 2		Tarif spécifique 2
		31,00 €		31,00 €
Cycle 2				
Cursus traditionnel	102,00 €	78,00 €	230,00 €	90,00 €
		Tarif spécifique 1		Tarif spécifique 1
		52,00 €		52,00 €
		Tarif spécifique 2		Tarif spécifique 2
		31,00 €		31,00 €
Cycle 3				
Cursus traditionnel	119,00 €	90,00 €	247,00 €	106,00 €
		Tarif spécifique 1		Tarif spécifique 1
		60,00 €		60,00 €
		Tarif spécifique 2		Tarif spécifique 2
		31,00 €		31,00 €
CURSUS ADULTE				
		Tarif plein		Tarif plein
		119,00 €		129,00 €
		184,00 €		310,00 €
		Tarif spécifique 1		Tarif spécifique 1
		60,00 €		60,00 €
		Tarif spécifique 2		Tarif spécifique 2
		31,00 €		31,00 €
Cursus traditionnel				
Cursus sans pratique collective				

Cursus traditionnel : formation musicale/formation instrumentale/pratiques collectives

Tarif spécifique 1 : tout orchestre ou toutes associations musicales agréées ayant son siège sur le territoire communautaire ou inscription à une pratique collective seulement (Musique de chambre, ensemble ou/et orchestre)

Tarif dégressif : à partir de la seconde inscription

Tarif spécifique 2 : cours et inscription à OHB

Tarif minimum: Formation Musicale (solfège) seulement

DANSE	Résident communauté d'agglomération		Résident hors communauté d'agglomération	
		Tarif plein	Tarif dégressif	Tarif plein
TARIFS TRIMESTRIELS				
1h00	79,00 €	69,00 €	120,00 €	102,00 €
1h30	111,00 €	101,00 €	170,00 €	153,00 €
2h00	136,00 €	126,00 €	208,00 €	193,00 €
2h30	157,00 €	147,00 €	240,00 €	225,00 €
3h00	188,00 €	178,00 €	288,00 €	272,00 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le



ID : 021-200006682-20210406-CC_21_051-DE